



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 septembre 2020

Français seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

### Quarante cinquième session

14 septembre–2 octobre 2020

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

### Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,  
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris  
le droit au développement

## Exposé écrit\* présenté par Association Internationale pour l'égalité des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à  
la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[20 août 2020]

---

\* Publié tel quel, dans la/les langue(s) de soumission seulement.

GE.20-11641 (F)



\* 2 0 1 1 6 4 1 \*

Merci de recycler 



## **Violences faites aux femmes pendant la pandémie**

La pandémie du Covid-19 a provoqué de grands changements qui ont bouleversé le vivre ensemble dans toutes les sociétés du monde, quelle que soit leur culture.

Amérique, Asie, Europe, Afrique, Australie, la vague de confinement s'est imposée pour faire barrière au coronavirus. Pour la première fois le monde a été à l'écoute de l'Organisation mondiale de la santé.

De nouveaux protocoles ont été adoptés par toute la planète comme la distanciation sociale, le port du masque, l'absence de contact, des groupes restreints à la place des foules compactes, le souci de ne pas infecter les autres.

Cependant, ces restrictions ont partout eu des conséquences sociales dramatiques pour l'ensemble des femmes de la planète à deux niveaux, indépendamment de la géographie et de la culture.

La première conséquence a été et continue d'être un regain des violences faites aux femmes dans les quatre murs des domiciles où les familles sont confinées. Que ce soit en couple ou avec des enfants, les hommes se sont défoulés sur leur conjointe. Enfermés à la maison, aux prises avec un espace restreint, occupés et bruyant qu'ils n'ont pas l'habitude de fréquenter, l'absence de contact extérieur, l'emprise de l'alcool ou de la drogue, et la peur de la perte de leur emploi ou déjà licenciés, beaucoup d'hommes ont réagi devant cette avalanche de restrictions par la violence qui trahit leur incapacité à réduire ces problèmes.

Mais les femmes ont aussi souffert d'un second type de violence, économique cette fois. Les femmes chefs de familles dans de très nombreux pays vivent de petits travaux, souvent au noir, comme la vente dans les rues ou sur les marchés, comme domestiques dans les familles aisées ou assistantes de personnes âgées ou aides à la petite enfance. Sans parler de celles qui travaillent dans les basses tâches de l'hôtellerie ou de la restauration. Le confinement leur a coupé du jour au lendemain toute ressource, toute possibilité de travailler ou de vendre leur travail. Cette violence économique les a réduites, avec leur famille, à la faim et à la misère noire. Elles n'ont pas eu d'autres choix que de retourner à la rue pour tenter de gagner de quoi survivre, avec le risque d'être contaminées et de contaminer.

L'Organisation des Nations Unies (ONU), si elle s'est penchée sur cette vague de violences inédites sur les cinq continents, n'a pas su y remédier, reléguant une fois de plus le sort des femmes à la sphère privée.

La question qui se pose à l'ONU et au Conseil des droits de l'homme est de savoir pourquoi, à la manière de l'Organisation mondiale de la santé, un plan de sauvetage contre les violences conjugales n'a pas été mis en place et imposé dans tous les États pour sauver les femmes et les filles de ce calvaire. Il n'est pas trop tard pour travailler en relation étroite avec la société civile et les gouvernements pour faire appliquer ce qui s'avère de véritables gestes barrières contre les violences.

La seconde question est de savoir quels mécanismes vont développer l'ONU et les rapporteurs pour remédier à la crise économique qui touche les femmes pauvres et les mettre en place sur tous les continents ? La question s'adresse en particulier au Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme ; au Rapporteur spécial sur la question des obligations en matière de droits de l'homme liées à la jouissance d'un environnement sûr, propre, sain et durable ; au Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation ; à l'expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale et la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences.